

FORMATION SPÉCIALISÉE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES CENTRAUX – COMPTE RENDU

PARIS LE JEUDI 1ER JUIN 2023

Le 1^{er} juin 2023 s'est tenue la première instance de la Formation Spécialisée (FS) du CSASCR (Conseil Social d'Administration des Services Centraux). La CFTC a réaffirmé son opposition à la réforme des retraites passée en force par le gouvernement alors que toutes les organisations syndicales ont toujours été disponibles pour engager une véritable négociation. L'attitude du gouvernement a conduit à une déconsidération des représentants du personnel. Nos collègues en viennent à douter du rôle et de la nécessité d'avoir des instances de dialogue social et de répondre aux enquêtes concernant leur vie au travail (cf l'observatoire interne publié en mai 2023). Toutefois, à l'occasion de la mise en place de la FS du CSA des services centraux et conformément à son ADN positive, la CFTC ne désespère pas et souhaite que cette nouvelle instance soit un véritable espace de dialogue social constructif au bénéfice de nos collègues.

- **Compétence et organisation de la FS**

La FS dispose d'une compétence générale et spécialisée en matière de santé sécurité et de conditions de travail. Elle est consultée sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en **matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (SSCT)**. La FS est réunie pour examiner le document unique (DU) et rendre un avis sur le programme annuel de prévention (PAP) ainsi que sur toutes les questions nécessitant une expertise approfondie en matière de SSCT.

Certains sites relèvent de la FS du CSA des services centraux (Délégations du Directeur général, Wallis et Futuna et St Pierre et Miquelon). Pour ces sites, l'administration s'engage à aborder la situation de ces sites au moins une fois par an notamment à l'occasion des DUERP avec une intervention des responsables locaux en distanciel. Si une urgence devait être traitée, elle le sera dans le cadre de la FS.

Le calendrier type de la FS est le suivant :

Janvier : présentation de la note d'orientation SST et des crédits mis à disposition

Avril : présentation du TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale)

Juin : réunion bâtiminaire en présence du secrétariat général, rapports annuels des acteurs de prévention ministériels (médecins, inspecteurs santé et sécurité du travail, assistants de services sociaux).

Octobre : présentation des DU et des PAP de l'ensemble des directions concernées par la FS des services centraux (Centrale, SCBCM, DDG, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon), réflexions sur les sujets SST de l'année N+1

Une réunion FS bâtimementaire pourrait se tenir début juillet.

Concernant le site de Nantes, les sujets sont traités par le conseil de cité administrative présidée par le préfet.

- **Présentation de la note d'orientation SST 2023**

Le secrétariat général va recruter un inspecteur sécurité santé du travail (ISST) dédié aux services centraux. Son recrutement est en cours avec une prise de poste au 1^{er} septembre prochain. Compte tenu de la durée de la formation nécessaire, l'ISST sera en poste en mars 2024.

L'ISST assurant l'intérim ne procède pas à des contrôles sur place mais reste en contact avec les ISST des sites éloignés. Si besoin, il procédera à un déplacement.

La note présente les instances du dialogue social renouvelé. Les orientations fixées par le ministère sont :

- la prévention des risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées (le guide de la conduite de projets sera actualisé courant 2023),
- le développement d'une approche organisationnelle du télétravail,
- la poursuite du développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information,
- le renforcement du suivi des accidents de service et du travail,
- le renouvellement de l'analyse préventive,
- la prévention des risques de désinsertion professionnelle des agents,
- la maîtrise du risque amiante (le guide amiante sera refondu),
- l'accompagnement des impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

Les acteurs experts de la SST sont : l'ISST, les médecins, infirmiers, assistants de service social, ergonomes, l'APMP (animateur de la politique ministérielle de prévention).

Au ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, les FS sont dotées d'une enveloppe budgétaire calculée au prorata des effectifs sur la base d'un montant forfaitaire par agent.

- **Présentation de la note d'orientation SST des services centraux 2023 et du mode de fonctionnement de la gestion des crédits**

La dotation ministérielle consacrée au financement des mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail est maintenue en 2023 par le secrétariat général dans son enveloppe globale de 15 millions d'euros (dont 500 000 euros en réserve).

Les modalités de gestion des crédits sont adaptées en 2023 à la nouvelle cartographie des instances de dialogue social.

Au niveau ministériel et centrale, une enveloppe globale de 1,5M€ en 2023 est destinée au financement de grands projets et intégrera un droit de tirage pour des projets directionnels nationaux et/ou métier.

Au titre de l'année 2023, le secrétariat général a attribué 128 439 € de crédits avant réserve à la formation spécialisée des services centraux DGFIP. Cela représente 116 879 € après réserve et donc disponible pour l'exercice actuel.

Ces crédits seront affectés en priorité aux aménagements de poste préconisés par la médecine du travail.

Les crédits restants seront utilisés :

- pour la réalisation des mesures de prévention décidées par la FS sur l'ensemble des sites y compris le matériel ergonomique,
- pour tous projets ou actions innovants en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble des agents de la formation spécialisée des services centraux.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les seuls financements réalisés ont visés des aménagements de poste préconisés par la médecine du travail.

La question de l'équipement du télétravailleur est un sujet sur lequel la CFTC sera particulièrement attentive.

- **Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022**

Le TBVS regroupe l'ensemble des services dépendants des services centraux, sauf Wallis et Futuna et St Pierre et Miquelon qui ont leur propre TBVS.

Le télétravail est maintenant en rythme de croisière (86 % des agents en bénéficient). Les écrêtements sont en hausse. Ils sont équivalents à ceux de la période avant COVID. Compte tenu du déploiement massif du télétravail au sein des services centraux, on peut en déduire une augmentation du temps de travail global. 7 fiches de signalement ont été déposées au sein des services centraux. Concernant le taux de rotation des effectifs, les écrêtements et le nombre de congés non pris, la DLF se distingue négativement.

La CFTC a demandé l'enrichissement de données concernant le TBVS en intégrant le critère du nombre de jours de congés maladies supérieurs à 5 jours et les écrêtements journaliers. Les écrêtements importants constatés à la DLF sont à priori dus pour partie au fait qu'il n'est pas possible de récupérer une journée par mois. On en déduit une dégradation des conditions de vie au travail confirmée par le taux de rotation important au sein de ce service et de la perte d'attractivité.

Pour l'administration c'est à la DLF d'actionner les services nécessaires au niveau de la direction générale pour améliorer la situation. Le bureau CVT se rapprochera de la DLF dans ce sens compte tenu de la récurrence de ces sujets depuis plusieurs années.

L'administration n'est pas en mesure de cibler les écrêtements journaliers pour en faire ressortir un critère supplémentaire au TBVS des services centraux.

- **Tableau des accidents de services de janvier à avril 2023**

Onze accidents de service ont été recensés depuis le 1^{er} janvier. Dans la majorité des cas, il s'agit de chutes.

La question de la sécurité aux abords du site de Noisy le Grand fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration avec des demandes faites auprès de la mairie de Noisy le Grand.

La situation du caractère glissant du parking par temps de pluie du site Noisy le Grand Le Montaigne a été signalée compte tenu des remontées faites par de nombreux utilisateurs.

- **Examen des observations du registre SST de janvier à avril 2023**

La majorité des observations porte sur la régulation de l'ambiance thermique des bureaux (trop chaud ou trop froid). L'administration répond souvent par l'application des normes fixées.

Il manque le retour concernant les sites de Nantes, Wallis et Futuna et St Pierre et Miquelon.

La CFTC souhaite que des solutions pratiques et pragmatiques soient trouvées (isolation des fenêtres, positionnement des sondes...). Au niveau des sites gérés par le secrétariat général, il est difficile pour le bureau CVT de la DGFIP de trouver les moyens d'améliorer les conditions de travail des collègues.

Compte tenu des mesures visant à limiter la consommation d'énergie avec les préconisations gouvernementales, la CFTC sera attentive aux impacts réels de ces mesures. Les résultats ne peuvent être connus à ce jour.

- **Examen des visites ISST de janvier à avril 2023**

Dans l'attente du recrutement de l'ISST pour les services centraux, l'ISST assurant l'intérim ne procède pas à des contrôles sur place mais reste en contact avec les ISST des sites éloignés. Si besoin, il peut procéder à un déplacement.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr